

INDONÉSIE

Cinq organisations internationales appellent les Nations unies à résoudre la question de la justice pour les violations commises au Timor oriental

Index AI : ASA 21/023/2004

ÉFAI

Lundi 28 juin 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International et quatre autres organisations internationales de défense des droits humains demandent au secrétaire général des Nations unies de constituer immédiatement une commission internationale d'experts chargée d'évaluer les efforts réalisés pour traduire en justice les auteurs des crimes contre l'humanité et des autres crimes graves commis en 1999 par les forces de sécurité indonésiennes et les milices pro-indonésiennes au Timor oriental (devenu le Timor-Leste).

Les procès devant les tribunaux spéciaux chargés des droits humains sont maintenant achevés en Indonésie, mais leur champ d'investigation était tellement étroit et il y a eu de tels manquements à la procédure que ni la vérité ni la justice n'ont pu en ressortir. L'instance mise en œuvre parallèlement par les Nations unies au Timor-Leste a permis quelques avancées, mais elle ne pourra pas instruire et juger les centaines d'affaires qui lui sont soumises avant la fin de son mandat en mai 2005.

Amnesty International, l'International Center for Transitional Justice, l'Open Society Justice Initiative, la Coalition for International Justice et Human Rights Watch ont adressé la semaine dernière une lettre au secrétaire général des Nations unies. Ces organisations estiment qu'il faut désormais procéder à un examen indépendant pour mettre au jour les obstacles techniques, financiers et politiques auxquels les deux instances ont été confrontées, afin que des enquêtes sérieuses puissent être menées sur toutes les allégations de violations des droits humains au Timor oriental en 1999 et que toutes les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements soient déférées à la justice.

« Pour éviter l'impunité en ce qui concerne les crimes commis au Timor oriental, les Nations unies doivent respecter leur engagement formulé dans deux résolutions du Conseil de sécurité en 1999 de

veiller à ce que les suspects soient traduits en justice », a déclaré Amnesty International. « Un examen de la situation par une commission indépendante est une étape indispensable pour y parvenir », a ajouté l'organisation.

Des discussions approfondies sur cette commission ont eu lieu au sein des Nations unies, avec les gouvernements indonésien et timorais et avec d'autres gouvernements qui jouent un rôle clé. Mais la création de la commission risque d'être reportée à plus tard dans l'année, après l'élection présidentielle en Indonésie. Les victimes devront donc attendre encore plus longtemps avant que justice soit rendue et il ne sera plus possible de s'interroger sur l'opportunité de prolonger le système mis en place pour juger les crimes graves commis au Timor oriental parce qu'il arrivera à échéance au moment où la commission devra remettre son rapport. ●

Vous pouvez consulter sur le site d'Amnesty International [la lettre](#) (en anglais) des cinq organisations (index AI : ASA 21/022/2004).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de press d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>